

<p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p> 	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : DROIT</p> <p>RÉGLEMENT PÉDAGOGIQUE</p> <p>LICENCE DROIT</p> <p>3ème Année (L3)</p> <p><i>Responsable Pédagogique : Stéphanie BLOT-MACCAGNAN</i></p>	<p>Année Universitaire 2020-2021</p>
--	--	---

Attention : le nombre d'inscription sur l'ensemble de la Licence, année préparatoire incluse, est limité à 6 ans. L'étudiant qui n'est pas passé par l'Année Préparatoire devra obtenir sa licence en 5 années maximum. Soit 2 redoublements autorisés jusqu'à l'obtention de la Licence 3.

1- Organisation des enseignements

Art. 1 : Typologie des enseignements

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours (CM) et/ou de travaux dirigés (TD) et/ou travaux pratiques (TP) et/ou compétences transversales (CTV). Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement (ECUE) de toutes les Unités d'Enseignement (UE) du semestre :

- Cours magistraux (CM)
- Travaux dirigés (TD)
- Compétences transversales (CTV)
- Travaux pratiques (TP)

La demande de **Dispense d'assiduité** doit se faire auprès du bureau pédagogique, au plus tard avant le début des cours et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...). L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs.

Aucune dispense d'assiduité aux CM et CTV ne pourra être délivrée.

Art. 2 : Composition des enseignements

2 UE au choix parmi les 6 UE suivantes :

UE 1 : 1 ECUE :

- *Droit des sociétés 1: (CM + TD)*

UE 2 : 1 ECUE :

- *Régime général des obligations (CM + TD)*

UE 3 : 1 ECUE :

- *Droit général de l'Union Européenne (CM + TD)*

UE 4 : 1 ECUE :

- *Droit du travail 1 (CM + TD)*

UE 5 : 1 ECUE :

- *Droit international public 1 (CM +TD)*

UE 6 : 1 ECUE :

- *Procédure pénale (CM +TD)*

BLOC Enseignements fondamentaux CM avec TD

UE 7 : 2 ECUE au choix parmi les 4 UE non choisies dans le bloc des enseignements fondamentaux: (CM)

UE 8 : 1 ECUE :

- *Droit des libertés fondamentales (CM)*

2 ECUE au choix:

- *Droit des contrats publics (CM)*
- *Fiscalité des personnes (CM)*
- *Droit des contrats spéciaux (CM)*
- *Histoire du droit social (CM)*
- *Histoire des idées politiques 1 (CM)*
- *Socio-histoire de l'ordre politique (CM)*
- *Objectif professionnel : concours et didactique 1 (CM)*

UET 1 : 3 ECUE :

- *Informationnels 3 (CTV)*
- *Numérique 3 (CTV)*
- *Anglais 5 (CTV)*

2 UE au choix parmi les 6 UE suivantes :**UE 9 : 1 ECUE :**

- *Droit des sociétés 2: (CM + TD)*

UE 10 : 1 ECUE :

- *Droit des suretés (CM + TD)*

UE 11 : 1 ECUE :

- *Droit matériel de l'Union Européenne (CM + TD)*

UE 12 : 1 ECUE :

- *Droit international public 2 (CM + TD)*

UE 13 : 1 ECUE :

- *Droit privé Européen des Droits de l'Homme (CM +TD)*

UE 14 : 1 ECUE :

- *Droit administratif des biens (CM +TD)*

BLOC Enseignements fondamentaux CM avec TD**UE 15 : 2 ECUE au choix parmi les 4 UE non choisies dans le bloc des enseignements fondamentaux : (CM)****UE 16 : 1 ECUE :**

- *Droit du travail 2 (CM)*

2 ECUE au choix:

- *Histoire du Droit et de la propriété (CM)*
- *Histoire des idées politiques 2 (CM)*
- *Propriété littéraire et artistique (CM)*
- *Fiscalité de l'entreprise (CM)*
- *Participations et mobilisations politiques (CM)*
- *Philosophie du Droit (CM)*
- *Objectif professionnel : concours et didactique 2 (CM)*

UET 2: 3 ECUE :

- *Ecrits 3 (CTV)*
- *Préprofessionnalisation 3 (CTV)*
- *Anglais 6 (CTV)*

Art. 3 : Groupe de travail (CM/TD/CTV/TP)

Les étudiants ont l'obligation de respecter leur affectation dans leur groupe de travail.

Tout changement pourrait entraîner un 0/20 au titre d'absence aux cours prévus initialement.

Une demande de changement de groupe de travail peut se faire auprès du bureau pédagogique sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

L'administration se réserve le droit d'accorder ou de refuser cette demande sur examen des éléments justificatifs et selon la capacité d'accueil.

Art. 4 : Assiduité aux enseignements

La présence aux TD, TP, CM et aux CTV est obligatoire : 2 absences non justifiées en TD, dans la même matière, peuvent entraîner un 0/20.

En cas de dispense d'assiduité, l'étudiant sera également soumis à l'évaluation de l'enseignement ; et ce, selon les modalités de contrôle des connaissances prévues initialement. Chaque matière de TD, dans le cadre de dispense d'assiduité aux TD, donne lieu à une notation en contrôle continu sur 2 notes minimum (écrit, oral, etc.), définie à l'appréciation de l'enseignant.

Aucune dispense d'assiduité aux CM et CTV ne pourra être délivrée.

2- Contrôle des connaissances

Art. 5 : Modalités de convocation aux examens

La convocation aux examens se fait via l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et du site internet au plus tard 15 jours avant le début des épreuves.

Art. 6 : Compensation des notes

- Compensation Enseignements Fondamentaux (bloc d'UE)

Au sein de chaque UE, la compensation entre les ECUE s'effectue sans note éliminatoire.

Les ensembles d'UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6 et d'UE9, UE10, UE 11, UE12, UE13, UE14 sont définitivement acquis et capitalisables dès lors que leur moyenne respective est égale ou supérieure à 10/20.

- Compensation Unités d'Enseignements Transverses (UET) :

Au sein de l'UET, chacun des ECUE est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant a obtenu 10/20. La compensation s'effectue entre les ECUE ; exception faite pour les ECUE de langue qui ne se compensent pas dans l'UET.

Les UET de chaque semestre se compensent entre elles, selon les modalités de contrôle des connaissances de la composante. Dès lors, en cas de validation du semestre ou de l'année, l'étudiant n'aura pas à rattraper les ECUE non validés.

En revanche, lors de passage en session 2 ou de redoublement, l'étudiant devra repasser les ECUE non validés.

- Compensation des semestres:

L'ensemble d'UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6 se compense avec l'ensemble d'UE9, UE10, UE 11, UE12, UE13, UE14; L'UET1 se compense avec l'UET2 ;

Les étudiants non admis à l'année conservent les UE acquises. Chaque UE non validée implique de repasser les ECUE non acquis (note <10/20) en session 2.

(Tableau ci-annexé : Les éléments de même couleur se compensent entre eux.)

Art. 8 : Validation année universitaire

L'année est validée dès lors que :

- la moyenne annuelle générale est au moins équivalente à 10/20
- et
- la moyenne annuelle de l'UE1, UE2, UE3, UE4, UE5, UE6 et de l'UE9, UE10, UE 11, UE12, UE13, UE14 est au moins équivalente à 10/20

En cas de redoublement, les notes des ECUE égales ou supérieures à 10/20 seront capitalisées pour l'année suivante.

Art. 9 : Capitalisation

La capitalisation des ECUE est automatique en cas de redoublement

Art. 10 : Notation des épreuves d'examen

La note de CM (en contrôle terminal) et la note de TD (en contrôle continu) forment une moyenne pour chaque enseignement fondamental. Chaque moyenne de matière est utilisée pour calculer la moyenne de l'UE.

Toutes les UE sont affectées d'un coefficient 1 et l'ensemble des épreuves est noté sur 20. La présence aux TD, TP, CM et aux CTV est obligatoire : 2 absences non justifiées en TD, dans la même matière, peuvent entraîner un 0/20.

Art. 11 : Nature et durée des épreuves

Cf. Tableau annexé

Contrôle continu (CC) :

Chaque matière de TD donne lieu à une notation en contrôle continu sur 2 notes minimum (écrit, oral, etc.) indépendamment d'une éventuelle note de participation par semestre.

La présence aux TP, TD et CTV est obligatoire (cf. Article 4 du présent règlement pédagogique).

En cas de dispense d'assiduité aux TD se référer à l'Art. 4 du présent règlement pédagogique.

Contrôle terminal (CT) :

Chaque matière de CM donne lieu à une notation en contrôle terminal sur 1 note minimum (écrit, oral, etc.) par semestre.

Art. 12 : Session 2

La 2^{ème} session concerne tous les enseignements. Elle est organisée dès lors que la moyenne obtenue à l'UE est inférieure à 10/20.

Seuls les ECUE non acquis dans une UE non validée sont à repasser.

Lors de la session 2, une épreuve terminale est organisée pour chaque matière.

La note unique de session 2 remplace les notes de CM et TD de la 1^{ère} session pour les ECUE à TD.

En session 2, les ECUE non validés des CTV devront être repassés.

Art. 13 : Bonus facultatifs (Bonus sport / bonus engagement / bonus preneur de note)

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus sont cumulables au semestre.

Art. 14 : Anonymat

Les étudiants bénéficient du droit à l'anonymat lors des épreuves écrites dans le cadre du CT.

Art. 15 : Mentions

Les mentions pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

L'obtention des mentions en session 2 pourra éventuellement se réaliser sur appréciation du jury de délibération.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique – Bureau des Licences (B.112) – Av. Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice
cedex 1 - Tél : 04.89.15.25.33/39/34 – Courriel : droit.scolarite.licence@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 5					
Enseignements fondamentaux : 2 UE au choix parmi les 6 proposées (faisant l'objet d'une moyenne compensée /20 déterminante pour la validation du semestre) :					
UE1 : DROIT DES SOCIÉTÉS 1	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit des sociétés 1	/20		1		
- TD Droit des sociétés 1		/20	1		
UE2 : REGIME GENERAL DES OBLIGATIONS	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Régime général des obligations	/20		1		
- TD Régime général des obligations		/20	1		
UE3 : DROIT GÉNÉRAL DE L'UE	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit général de l'UE	/20		1		
- TD Droit général de l'UE		/20	1		
UE4 : DROIT DU TRAVAIL 1	1 ECRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit du travail 1	/20		1		
- TD Droit du travail 1		/20	1		
UE5 : DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 1	1 ECRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit international public 1	/20		1		
- TD Droit international public 1		/20	1		
UE6 : PROCEDURES PENALES	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Procédures pénales	/20		1		
- TD Procédures pénales		/20	1		
Enseignements obligatoires (sans TD) :					
UE7 : ACCENTUATION DE LA SPECIALISATION	2 ORAUX			/20 (Coef. 1)	6
2 ECUE au choix parmi les 4 UE non choisies dans le bloc des enseignements fondamentaux: (CM)					
- CM Droit des sociétés 1	/20		1		
- CM Régime général des obligations	/20		1		
- CM Droit général de l'UE	/20		1		
- CM Droit du travail 1	/20		1		
- CM Droit international public 1	/20		1		
- CM Procédures pénales	/20		1		
UE8 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT d'1h + 2 ORAUX			/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM) :					
- CM Droit des libertés fondamentales	/20		1		
2 enseignements optionnels (CM) au choix parmi :					
- CM Droit des contrats publics	/20		1		
- CM Fiscalité des personnes	/20		1		
- CM Droit des contrats spéciaux	/20		1		
- CM Histoire du Droit social	/20		1		
- CM Histoire des idées politiques 1	/20		1		
- CM Socio-Histoire de l'ordre politique	/20		1		
- CM Objectif professionnel : concours et didactique	/20		1		
UET1 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Numériques 3					
- Informatiques 3					
- Anglais 5					
TOTAL SEMESTRE 3				/20	30

UE et Matières	Type d'épreuves terminales	Notation continue (TD)	Coefficient des matières	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 6					
Enseignements fondamentaux : 2 UE au choix parmi les 6 proposées (faisant l'objet d'une moyenne compensée /20 déterminante pour la validation du semestre) :					
UE9 : DROIT DES SOCIÉTÉS 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit des sociétés 2	/20		1		
- TD Droit des sociétés 2		/20	1		
UE10 : DROIT DES SURETÉS	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit des suretés	/20		1		
- TD Droit des suretés		/20	1		
UE11 : DROIT MATÉRIEL DE L'UE	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit matériel de l'UE	/20		1		
- TD Droit matériel de l'UE		/20	1		
UE12 : DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit international public 2	/20		1		
- TD Droit international public 2		/20	1		
UE13 : DROIT PRIVÉ EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit privé Européen des droits de l'Homme	/20		1		
- TD Droit privé Européen des droits de l'Homme		/20	1		
UE14 : DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS	1 ÉCRIT de 3h	2 évaluations minimum		/20 (Coef. 2)	6
- CM Droit administratif des biens	/20		1		
- TD Droit administratif des biens		/20	1		
Enseignements obligatoires (sans TD) :					
UE15 : ACCENTUATION DE LA SPÉCIALISATION	2 ORAUX			/20 (Coef. 1)	6
2 ECUE au choix parmi les 4 UE non choisies dans le bloc des enseignements fondamentaux: (CM)					
- CM Droit des sociétés 2	/20		1		
- CM Droit des suretés	/20		1		
- CM Droit matériel de l'UE	/20		1		
- CM Droit international public 2	/20		1		
- CM Droit privé Européen des droits de l'Homme	/20		1		
- CM Droit administratif des biens	/20		1		
UE16 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	1 ÉCRIT d'1h + 2 ORAUX			/20 (Coef. 1)	6
1 enseignement obligatoire (CM) :					
- CM Droit du travail 2	/20		1		
2 enseignements optionnels (CM) au choix parmi :					
- CM Histoire du Droit de la propriété	/20		1		
- CM Histoire des idées politiques 2	/20		1		
- CM Propriété littéraire et artistique	/20		1		
- CM Fiscalité de l'entreprise	/20		1		
- CM Participations et mobilisations politiques	/20		1		
- CM Philosophie du Droit	/20		1		
- CM Objectif professionnel : concours et didactique	/20		1		
UET1 : UNITÉ D'ENSEIGNEMENTS TRANSVERSES		2 évaluations minimum		/20 (Coef. 1)	6
3 compétences obligatoires :					
- Ecrites 3					
- Préprofessionnalisation 3					
- Anglais 6					
TOTAL SEMESTRE 3				/20	30